

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 16/10/2020	Séance du 22 octobre 2020.	
Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt le Vingt-deux octobre à 18h30 heures	
Présents : 8	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Votants : 10		
Pour : 10	Contre : 0	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, NICAISE V. Absents représentés : BRUNEL-MINAZZO D procuration à MORESMAU JP, GILHET B procuration à NICAISE V. Absent : QUEVEREUX M.
Abstention : 0		

Objet : Création de 7 commissions extra-municipales

La création de Commissions Extra-municipales résulte de la loi du 6 février 1992. L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs Commissions Extra-Municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil Municipal, notamment des représentants d'associations locales ou des citoyens concernés et intéressés par les sujets abordés. Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-municipales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par le Maire - ou un adjoint ou un conseiller délégué dans son domaine et peuvent s'adjoindre des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

L'ordre du jour de leurs travaux s'appuiera sur les plus de 130 réponses au questionnaire diffusé à la population en début de mandat qui ont permis de relever plus de 1 500 propositions. Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

Toutefois, une consultation plus large de la population (globalement ou localement) sera organisée sur différents sujets quand la nécessité en sera validée par la Commission du Pacte de gouvernance et le Conseil Municipal.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
36 OCT 2020
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de créer les commissions Extra-municipale suivantes :

- Aménagements & urbanisme,
- Cultures & animations,
- Circulations & stationnements,
- Economie & tourisme,
- Patrimoine,
- Sports & Loisirs,
- Environnement.

Le Conseil après en avoir délibéré décide la création des commissions extra-municipales telles que mentionnées ci-dessus.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
Le

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU Jean-Philippe

BRUNEL MINAZZO Delphine

po

HOMBERT Bernard

THEULE Jean-Christophe

GILHET Benoit

po

VEDEL Pierre

NICAISE Vincent

KROGSDAHL Annette

STEHLE Clément

QUEVREUX Mathieu